

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 31 MAI 2017 A 19H30

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Dix Sept, le **31 MAI A 19H30**

Extrait affiché le :
01 juin 2017

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

3ème séance 2017

Présents : M. PIERRAT Benoît, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, Adjoints, Mme LAVAL Christiane, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillers Municipaux.

Objet : Projet de Pôle Médical :
Demandes de subventions DETR
et FSIL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
Mme ANDRE Sophie	à	M. DAUTREY Roland
Mme RENAUX Anne-Marie	à	Mme STAUB Edith
M. SALTZMANN Michel	à	Mme DUPONT Virginie
Mme PANO-WENTZEL Marylène	à	M. CHMIDLIN Stéphane
M. ROMARY Fabrice	à	Mme FLICKER Gisèle

N° 50/2017

Absent :

M. FOUCAL Olivier.

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention à déposer au titre de la DETR dans le cadre de travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en vue d'y créer un pôle médical. Compte tenu de l'intérêt du projet, une demande de financement complémentaire au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) et du contrat de ruralité sera également déposée. L'enveloppe financière globale du projet est de 493 390 € hors taxes.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Décide unanimement :

- D'approuver le programme de travaux,
- De s'engager à le réaliser, la dépense intervenant sur l'opération n° 818 du budget communal 2017,
- De solliciter une subvention au titre de la DETR ainsi que du Fonds de Soutien à l'Investissement Local dans le cadre du contrat de ruralité pour aider à son financement,
- D'inviter Monsieur le Maire à arrêter le plan de financement,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser cet investissement dès l'obtention des subventions, dans le respect du Code des Marchés Publics.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,